

# RACAN AVOINE BR

RATS NOIRS, RATS BRUNS, SOURIS  
BRODIFACOUM 0,005 %

50  
PPM

## Présentation du produit

Type de produit	TP14 – Rodenticide
Type de formulation	Appât sur grain, prêt à l'emploi (RB)
Substance active	Brodifacoum N°CAS 56073-10-0
Concentration	0,005 % m/m
Amérisant	Benzoate de denatonium 10 ppm

## Informations réglementaires

Nom homologué	SAPHIR GRAIN
N° d'AMM	FR-2014-0097 - Professionnels de la lutte contre les rongeurs
Organismes ciblés	Rats bruns ( <i>Rattus norvegicus</i> ) Rats noirs ( <i>Rattus rattus</i> ) Souris domestiques ( <i>Mus musculus</i> )
Application	Utilisation en intérieur, autour des bâtiment / en zones ouvertes extérieures, directement dans les terriers, décharges et déchetteries (rats uniquement).

## Mode d'action

Le Brodifacoum est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes quelques jours après ingestion de l'appât.

## Conditions et doses d'emploi

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage ou des points d'appâts couverts et protégés.

Utilisation en intérieur, autour des bâtiments :

**Contre les rats :** 50 à 100 g de produit espacés d'un minimum de 5 m.

**Contre les souris :** 20 à 30 g de produit espacés d'un minimum de 2 m.

Utilisation dans les décharges extérieures et zones ouvertes :

Contre les rats : 50 à 100 g de produit par point d'appât espacés d'un minimum de 5m ou directement dans les terriers. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

Inspecter les postes après 2 à 3 jours (souris) et 5 à 7 jours (rats) pour vérifier que l'appât est accepté, puis une fois par semaine.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

**NE PAS utiliser en APPÂTAGE PERMANENT.**



Utilisable en agriculture biologique  
en application du règlement (CE) 2018/848  
en application en poste d'appâtage.



## Référence et conditionnement

**Réf. R7127 :** Sac de 10 kg (Unité)

## Élimination

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

## Précautions particulières

Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant. Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause.

**TP14** - Utiliser les rodenticides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr).

Les postes d'appâtage contenant **RACAN AVOINE BR** doivent être étiquetés avec les informations suivantes :

Nom du produit :	
<input type="text"/>	
Substance active :	Ne pas déplacer, ni ouvrir.
Difénacoum <input type="checkbox"/>	Contient un rodenticide.
Bromadiolone <input type="checkbox"/>	En cas d'incident, contacter un centre antipoison.
Brodifacoum <input type="checkbox"/>	N°ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59
Autre <input type="checkbox"/>	
<input type="text"/>	

### DANGER

**H360D** Peut nuire au fœtus.

**H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

